

L'an deux mille vingt-trois et le quatre Avril à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Valérie DUCASSE, Maire.  
La convocation était du 27 Mars 2023.

**PRESENTS** : ANTOINE Véronique, BERNARD Catherine, CLOCHER Romain  
DUCASSE Valérie, DUCOS Didier, GARBUIO François, LAFARGUE Christophe,  
LAGARDERE Jacques, LESPES Jean-Luc, TORREGARAY Alice.

**EXCUSES** : /

**Secrétaire de séance** : Jacques LAGARDERE

Le compte rendu de la dernière réunion en date du 07 Mars 2023 a été approuvé par les membres présents à la séance.

### **-001- BUDGET COMMUNAL 2023 :**

#### **TAUX IMPOSITION :**

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la commune pour l'exercice 2023 afin d'inscrire le produit attendu sur le Budget.

Madame Le Maire rappelle la réforme fiscale et les nouvelles règles notamment la prise en compte du transfert du Taux Départemental du Foncier Bâti aux Communes et la mise en place d'un coefficient correcteur qui entraîne, encore cette année, pour notre commune une contribution. Un élément nouveau cette année, il convient de délibérer sur un taux de taxe d'Habitation qui sera appliqué sur les habitations non exonérées.

Elle rappelle que les taux communaux n'ont pas été augmentés en 2022 et elle donne les taux moyens appliqués au niveau départemental par les communes de la même taille. Elle demande au Conseil Municipal de délibérer en proposant trois possibilités à savoir : pas d'augmentation, augmentation de 1 % ou augmentation de 1.50 % sur les trois taux.

Après avoir entendu les explications et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime DECIDE pour 2023 :

- D'AUGMENTER l'ensemble des taux communaux
- De FIXER les taux d'imposition suivants :
  - Foncier Bâti : 27.52 %
  - Foncier Non Bâti : 33.09 %
  - Taxe d'Habitation : 6.86 %.

#### **PROJETS COMMUNAUX :**

Madame Le Maire présente les projets de travaux sur les bâtiments communaux et les Projets d'acquisition de matériel pour la salle communale.

Au niveau des bâtiments, il est proposé d'inscrire le remplacement des volets et des fenêtres de la Mairie, ceci afin d'améliorer l'isolation avec du double vitrage.

Au niveau des équipements, devant la fréquente utilisation de la salle Communale, et afin de pouvoir faciliter son entretien et son utilisation, il est décidé d'acquérir :

- Une autolaveuse pour les sols
- Un nouvel aspirateur
- Un lave-vaisselle
- Un ordinateur-portable pour la Mairie

Le Conseil décide de valider l'ensemble de ces projets et de les inscrire sur le Budget Communal 2023.

### **DOSSIER FDAEC :**

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que les éléments fournis par Madame Isabelle DEXPERT, Vice-Présidente et Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Département, Conseillers Départementaux du Canton du Sud-Gironde, pour la répartition du FDAEC pour l'exercice 2023 permettent d'envisager à notre commune l'attribution d'une subvention de 8 000 euros € ( huit mille euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De réaliser en 2023 les opérations suivantes au niveau des autres investissements :
    - o Acquisition Matériel pour salle Communale
      - Achat lave-vaisselle : 3 973.00 € H.T
      - Autolaveuse et Aspirateur : 3 313.91 € H.T.
      - o Total : 7 286.91 € H.T.
    - o Remplacement des Menuiseries Mairie
      - Fourniture et pose fenêtres isolantes : 4 350.08 € H.T.
      - Fourniture et pose de volets battants : 2 256.50 € H.T.
      - o Total : 6 606.58 € H.T.
- Soit un total d'investissement de : 13 893.49 € H.T.
- De demander au Conseil Départemental de la Gironde une subvention de : 8 000.00 € au titre de ces investissements.
  - D'assurer le financement complémentaire pour ces investissements par : 8 672.19 € TTC d'autofinancement.
  - D'autoriser le Maire à déposer la demande et à signer toutes les pièces liées à ce dossier

### **SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :**

Le Conseil Municipal examine les attributions de subventions pour 2023, il est décidé de porter à 600 € le montant des subventions aux quatre associations communales, et de reconduire les autres du même montant. Une subvention est attribuée pour une sortie scolaire pour une jeune de la commune pour le Collège Ausone. Ces subventions ne seront mandatées que dans la mesure où les justificatifs comptables seront fournis et que les engagements pris par convention seront respectés.

### **BUDGET PRIMITIF :**

Madame Le Maire demande au secrétaire de Mairie de présenter au Conseil Municipal le projet de Budget 2023. Les diverses décisions en matière de taux d'imposition, de programmes de travaux et d'acquisitions d'équipements ayant été discutées et votées. Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer et se prononcer sur le vote du Budget de l'exercice 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de voter le Budget Primitif de l'exercice 2023 comme suit :
  - o Section de Fonctionnement équilibrée à : 251 152.23
  - o Section d'Investissement équilibrée à : 45 583.99
  - Total du Budget : 296 736.22

## **-002- COMMUNAUTE DE COMMUNES :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal sur les derniers dossiers traités.

**LAC DE LA PRADE** : Un appel à candidatures a été lancé pour l'exploitation du restaurant. Cette procédure pourrait aboutir à une ouverture avant l'été.

**ABATTOIRS** : Aucun élément nouveau, silence radio.

**ASSOCIATION IRRIGATION** : L'association d'irrigation de Bazas qui puise l'eau dans les lacs de St-Michel et de la Prade et qui dessert cinq communes a demandé, lors d'une réunion spécifique, une participation financière de toutes les communes de la CDC pour rétablir le service qui est utilisé par des agriculteurs et certaines des communes pour la défense incendie.

## **-003- LES SYNDICATS :**

### **SYNDICAT DES EAUX :**

Monsieur DUCOS Didier, délégué communal pour le SIAEPA, donne le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat en date du 31 Mars 2023.

#### **Décisions Budgétaires :**

Les Comptes et résultats 2022 des différents services ont été présentés et approuvés, il en a été de même pour les budgets 2023.

Il convient de noter un montant d'impayés très important et la décision du Comité que le Syndicat ne participera plus financièrement aux raccordements des particuliers.

#### **Modification des Statuts :**

Didier DUCOS fait part au Conseil Municipal de la décision du SIAEPA de modifier les statuts aux articles 6 et 7 afin de restreindre le nombre de représentants par commune pour remédier aux difficultés fréquentes pour obtenir le quorum aux réunions du Syndicat. Actuellement trente et une personnes siègent au syndicat avec un minimum de deux représentants titulaires par commune. La proposition vise à passer à seize membres avec un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune et il est demandé à chacune des communes membres de délibérer.

Madame Le Maire donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le SIAEPA en réunion du 31 Mars 2023 et demande au Conseil Municipal de se déterminer par rapport à cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VOTE en faveur de la modification des statuts du SIAEPA qui seront annexés à la présente délibération,
- DESIGNE après VOTE comme délégués de la commune au SIAEPA :
  - M. DUCOS Didier, délégué titulaire
  - M. GARBUIO François, délégué suppléant.

## **REGIES ELECTRICITE :**

Romain CLOCHER donne le compte rendu de la dernière réunion des Régies.

Les tarifs de l'électricité vont augmenter de l'ordre de 15 % ; ce taux est identique à l'augmentation des usagers desservis par EDF.

Au niveau des travaux, une tranche pour l'amélioration des réseaux est inscrite, la commune va en bénéficier. Une étude est menée pour l'enfouissement des réseaux sur certains secteurs. La mise en place d'un bouclage, pour restreindre les secteurs impactés lors d'une panne est également à l'ordre du jour, la commune est concernée par ce dernier point.

## **SICTOM :**

Christophe LAFARGUE donne le compte rendu de la dernière réunion

Au niveau des comptes financiers l'excédent 2022, est de 700 000 €. Le Budget 2023 a été voté.

La nouvelle unité de traitement devrait être opérationnelle en Janvier 2024 et permettre au syndicat de réaliser des économies.

La CDC du Bazadais a demandé une participation au SICTOM pour réhabiliter la décharge de Marions, la réponse est négative car le syndicat n'est pas concerné.

Il est toujours question d'essayer de diminuer les volumes d'ordures ménagères avec une nouvelle étude à ce sujet.

## **-004- QUESTIONS DIVERSES :**

### **Bâtiments Communaux :**

Catherine BERNARD fait un point sur le passage de la SOCOTEC pour le contrôle des installations électriques de la Salle Communale et du local annexe notamment les parties occupées par les associations.

### **Associations :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va, avec les adjoints, organiser une rencontre avec l'ensemble des associations communales pour faire le point sur les engagements de chacun et leur permettre d'échanger entre elles. Il convient de parler des problèmes d'organisation et de gestion de l'occupation de la salle communale.

### **Entretien Voirie Communale :**

Madame Le Maire a échangé avec les Maires de certaines des communes qui vont devoir trouver une solution pour remplacer l'agent mis à disposition par Lerm et Musset. Il convient de lister les travaux pour se rapprocher d'une entreprise, et organiser une réunion avec les communes volontaires.

### **Rencontre Gendarmerie :**

Didier DUCOS a assisté à la présentation des services de la Gendarmerie et des nouveaux responsables.

La délinquance aurait baissé de 17 % sur le territoire de l'ancien canton de Grignols.

### **Comité de Jumelage :**

La commune de Grignols souhaite relancer le jumelage avec Célorigo Da Beira au Portugal. Mme Le Maire expose la richesse des échanges passés et informe que cette initiative vient du nouveau Maire portugais. Une réunion ouverte à tous est organisée sur Grignols.

### **Journal Local :**

Jacques LAGARDERE parle du prochain numéro du « Quoi de neuf » qui pourrait mettre en avant le regain d'activité des associations locales et aussi communiquer largement sur le Budget Communal qui vient d'être voté.

### **Commémoration du 08 Mai :**

Elle est fixée à 11 Heures avec la présence de Jeunes Sapeurs-Pompiers. Mme Le Maire informe de l'ouverture du Cercle pour cette occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 Heures 26.